



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANPE

Question écrite n° 45948

Texte de la question

M. Georges Mesmin appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les crédits consacrés à la publicité dans le budget ANPE. Pour l'année 1996, l'ANPE dispose après intervention de la décision modificative no 2 de 66 millions de francs de crédits consacrés à la publicité, l'information et la publication (chapitre 623), soit un crédit en augmentation de plus de 30 % par rapport au budget 1995 (41,5 millions de francs). Les budgets et comptes financiers de l'ANPE décomposent ce poste en cinq rubriques dont le contenu n'est pas lui-même ventilé de façon plus précise : annonces et insertion, foires et expositions, catalogues et imprimés, publications périodiques de l'ANPE, divers. Étant donné l'importance croissante de ces différents postes alors que téléphones et photocopieuses destinés aux usagers de l'ANPE restent obstinément en panne, il souhaiterait que soit fournie la liste des bénéficiaires de ces crédits (organes de presse, radio, télévision,...) ayant reçu de l'ANPE plus de 100 000 francs au cours de chacune des deux années 1995 et 1996 et le montant global des sommes qui leur ont été payées.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45948

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6427